Au fil de la Vezouze

Le magazine de la Communauté de Communes de la Vezouze

Magazine n°27 - Mai 2013

- **Dossier central : les activités jeunesse, un atout sur le territoire**
- **Redevance incitative, bilan après deux ans de fonctionnement**

Communauté de Communes de la Vezouze

Infos pratiques

Communauté de Communes de la Vezouze
38 rue de la Voise - B.P. 8 - 54 450 BLAMONT
Tél. : 03 83 42 46 46 – Fax : 03 83 42 46 47
Email : **info@cc-vezouze.fr** Site Internet : **www.cc-vezouze.fr**

Jours et heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi : **8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30**
Vendredi : **8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30**

Services publics à Blâmont au siège de la Communauté de Communes

Relais Services Publics de la Vezouze
Christelle COLLIN
38 rue de la Voise – B.P. 8 - 54 450 BLAMONT
Tél. : 03 83 42 46 46 - Fax : 03 83 42 46 47

- **Antenne Emploi** : service permanent
- **Point Information Jeunesse** : service permanent
- **Mission Locale du Lunévillois :** tous les mercredis de 14h00 à 17h00 (prendre rendez-vous à la CCV)
- **CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : 1er lundi du mois de 14h00 à 17h00 (Prendre rendez-vous au 03 83 74 21 07).
- **Entraid'chômeurs** : sur RDV au 03 83 75 00 18.
- **ADIL** (Association Départementale d'Information sur le Logement) : prendre rendez-vous à la CCV.
- **GEM** (Groupe d'Entraide Mutuelle) : mardi de 14h à 17h, tous les 15 jours (Tél. : 03 55 06 40 48).
- **CAP'EMPLOI :** un mercredi sur deux, de 9h30 à 11h30. Prendre rendez-vous à la CCV.

Horaires déchèterie intercommunale de Barbas

	HIVER (octobre à février)		ETE (mars à septembre)	
	Matin	**Après-midi**	**Matin**	**Après-midi**
Lundi	9h - 12h	14h - 17h30	8h30 - 12h	14h - 18h30
Mercredi	8h30 - 12h		7h30 - 12h	14h - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h30	8h30 - 12h	14h - 18h30
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30	8h30 - 12h	14h - 18h30

L'équipe de la CCV

Gilbert ZIEGER
Président
president@cc-vezouze.fr

Loïc LANG
Directeur
developpement@cc-vezouze.fr

Cathy NICOLAS
Agent de développement
environnement@cc-vezouze.fr

Robert BERRON
Comptable
comptabilite@cc-vezouze.fr

Virginie POINSIGNON
Chargée de communication
communication@cc-vezouze.fr

Christelle COLLIN
Chargée du Relais Services Publics
info@cc-vezouze.fr

Mohamed KETLAS
Coordonnateur enfance-jeunesse
animation@cc-vezouze.fr

Lahoucine AIT BASSOU
Animateur jeunesse
jeunesse@cc-vezouze.fr

Isabelle PASKIEWICZ
Chargée de mission Programme Local de Prévention des Déchets
tri@cc-vezouze.fr

Blandine POLINORI
Gardienne de la déchèterie

Edito

Nous sommes dans la dernière année de ce mandat intercommunal, plusieurs projets de territoire nous ont mobilisés durant ces cinq années :

• La redevance incitative (pesée embarquée), précédée de la mise en place d'une déchèterie. Un projet réussi puisqu'il a permis une baisse sensible du tonnage de déchets enfouis ou incinérés ainsi que du coût de ce service. Nous continuons à travailler sur cette baisse des tonnages par le biais d'un programme local de prévention.

• La reprise en régie de la crèche multiaccueil (les copains d'abord), suite au redressement et à la liquidation judiciaire de l'association qui gérait cet accueil de la petite enfance.

Pour que ce service continue, dans de meilleures conditions, il a fallu monter un projet de reprise auprès des administrateurs judiciaires et du tribunal chargé de ce dossier. Projet de qualité puisqu'il a été validé par le tribunal.

• Autres projets en développement, ce sont les activités jeunesse, seniors et paysagères, avec une qualité de l'offre et une forte participation aux différentes animations.

• Les services au public toujours très fréquentés par le biais du Relais Service Public ouvert à tous.

• La mise en place du fond d'intervention au service de l'artisanat et du commerce (FISAC) dédié à l'amélioration et à la rénovation artisanale et commerciale.

• Deux projets n'ont pu aboutir par manque de consensus des différents acteurs concernés, c'est le projet de maison de santé et la construction d'un collège nouvelle génération. Je le regrette en espérant que leur absence ne nuise pas au développement de notre territoire.

Plusieurs projets sont encore en cours, et vont se développer dans cette dernière année et peut être durant le mandat suivant :

• La zone d'activités de Domjevin,

• La réflexion sur la prise de compétence de l'accueil périscolaire sur l'ensemble du territoire,

• La création d'une voie verte au niveau touristique.

Suite à la volonté du législateur, le prochain mandat sera différent de par le nombre de représentants des communes, les conseillers intercommunaux ne seront plus 77 comme actuellement mais soit 46 ou 52 selon la décision des conseils municipaux de l'intercommunalité.

Le travail de tous ceux qui participent aux différents comités consultatifs ainsi que des élus, est prenant mais surtout très intéressant puisqu'il participe au développement de notre territoire. J'en profite pour rappeler que nos comités consultatifs sont ouverts à tous.

Bonne lecture à tous.

Gilbert ZIEGER
Président de la
Communauté de Communes de la Vezouze

SOMMAIRE

Infos pratiques.....2
Edito.....3
Actu'Vezouze.....4 et 5
De côté des seniors.....6
Nouvelle commission : CIAPH.....7
Tedibus.....8
Animation jeunesse.....9 à 12
Réduire ses déchets à la source....13 à 15
Des nouvelles du comité Tourisme.....16
Des nouvelles du comité Environnement..17
Des nouvelles du comité Economie.....18
Relais Services Publics.....19
Jardin partagé.....20

Éditeur : Communauté de Communes de la Vezouze
Directeur de la publication : Gilbert Zieger
Rédacteur en chef : Loïc Lang
Secrétaire de rédaction : Virginie Poinsignon
Photos : Communauté de Communes de la Vezouze
Dépôt légal et ISSN : juin 2002
Au fil de la Vezouze 1638-9824
Conception : Communauté de Communes de la Vezouze - 38 rue de la Voise - B.P. 8 - 54450 Blâmont
Tél. : 03 83 42 46 46 - Email : info@cc-vezouze.fr

• Le multiaccueil « Les copains d'abord » intègre la CCV !

Ces derniers mois, l'association gestionnaire de la crèche multiaccueil « Les copains d'abord » à Blâmont a rencontré de graves difficultés financières. D'abord placée en redressement judiciaire, l'association Relais de Vezouze à Cristal a subi une liquidation judiciaire le 12 mars 2013.

Afin de garantir la pérennité de ce service indispensable à l'accueil des enfants sur notre territoire, ainsi que la préservation des 10 emplois directs attachés à cette structure, la CCV avait déposé une offre de reprise du service qui a été acceptée par le Tribunal de Grande Instance. Le multiaccueil est donc désormais un service à part entière de la CCV et la totalité des salariés ont intégré le personnel de la CCV.

Nous leur souhaitons la bienvenue. Nous reviendrons de manière plus approfondie sur la crèche multiaccueil dans le prochain numéro de ce magazine.

Les coordonnées ont changé

Téléphone : 03 83 72 71 44
Email : multiaccueil@cc-vezouze.fr

Panneau radar à l'entrée d'une commune

• Des panneaux radars pour limiter la vitesse.

Dans le but de limiter la vitesse des véhicules, plusieurs communes du territoire ont fait l'acquisition de panneaux radars indicateurs de vitesse. Installés principalement en début d'agglomération, ils ont pour objectif d'inciter les automobilistes à ralentir. Des signaux lumineux clignotent en cas de dépassement de la vitesse autorisée. Mais en cas de vitesse excessive, ces panneaux ne fonctionnent plus, afin d'éviter d'éventuelles tentatives de « records ».

• Une rénovation innovante à Reillon

Le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie de Reillon a vu le jour fin 2012. Il consistait à réhabiliter les logements situés au-dessus de la mairie tout en bénéficiant du label BBC (Bâtiment Basse Consommation).
L'inauguration de cette rénovation innovante a eu lieu en novembre 2012, en présence de nombreux élus.

Vue panoramique depuis un appartement

Inauguration à Reillon avec les élus et les habitants

Le bâtiment mairie-logement

14 kg de textiles par an et par habitant dans les poubelles : c'est trop !!!

Et si on agissait autrement ?
En mettant votre sac dans ce conteneur, vous contribuez à redonner de l'emploi à vos vêtements comme aux hommes. Reval Prest réalise la collecte des textiles pour Le Relais au niveau national.

A quoi servent les dons ?

- Créer de l'emploi,
- Lutter contre l'exclusion,
- Respecter l'environnement en réduisant vos déchets.

Que mettre dans le sac de don ?

- Vêtement
- Linge de maison
- Chaussures
- Petite maroquinerie
- Jouets non électroniques

Et ceci est totalement gratuit pour la collectivité.

Conteneur à textile

Que deviennent les dons ?

Une fois collectés, ils sont triés dans l'une des usines du Relais, selon des critères de qualité et de matière, en près de 300 catégories différentes.

- 5 % à 10 % des tissus en très bon état sont revendus à bas prix dans des boutiques « *Ding Fring* ».
- 30 % à 35 % sont revendus à l'export dans des pays en voie de développement, pour répondre aux besoins locaux et soutenir le développement économique par la création d'emplois.
- 45 % sont recyclés : cela correspond à des vêtements qui ne peuvent être réemployés. Ils sont soit coupés pour devenir des chiffons d'essuyage soit défibrés pour la matelasserie, l'automobile ou la fabrication d'isolant thermique.
- 15 % deviennent du déchet : cela correspond aux vêtements souillés, à des matières non recyclables ou des chaussures uniques.

Un peu d'histoire

En 1984 dans le Nord Pas de Calais, des actifs d'Emmaüs ont décidé, afin de répondre à un chômage grandissant, de collecter du textile pour créer de l'emploi. Vingt-cinq ans plus tard, ce sont 1500 salariés répartis sur une vingtaine de structures LE RELAIS en France et dans les pays du sud qui collectent et revalorisent du textile.

En 2003, l'entreprise d'insertion REVAL-PREST a été créée dans les Vosges. Concernée par le développement durable, l'entreprise s'investit dans la centralisation des déchets électroniques et devient, en 2008, partenaire du Relais pour la collecte des textiles dans les Vosges.

Des bornes à vêtements sont installées à la déchèterie de Barbas, Blâmont, Avricourt et Emberménil.

• Maison de santé pluridisciplinaire, un projet non réalisable.

Une insuffisance d'offre de soin commençait à se faire ressentir sur le territoire. Pour répondre à ce problème, la Communauté de Communes, en partenariat avec les professionnels de santé du secteur, a étudié l'opportunité de création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Un rapport a été réalisé par un cabinet d'études qui préconise l'abandon du projet. Pourquoi ?

Deux médecins généralistes doivent assurer la bonne marche de la maison de santé. Cette exigence est obligatoire pour construire une maison de santé pluridisciplinaire. Or, un seul médecin généraliste souhaitait y travailler.

La Communauté de Communes se doit donc d'abandonner ce projet. Mais elle souhaite continuer à développer des moyens permettant le maintien de la qualité de l'offre de soin sur le territoire, en partenariat avec les professionnels de santé du secteur.

Du côté des seniors

Informatique intergénérationnelle, le projet pour 2013

Un nombre important de seniors du territoire a souhaité bénéficier de cours informatique. Depuis quelques mois, des séances d'initiation ont permis de répondre à leur demande. Animés par Mme Simoutre, bénévole et élue au sein de la CCV, ces formations ont servi de base à un projet plus abouti avec le collège.

En quoi consiste ce projet ?

Il s'agit en premier lieu d'un projet intergénérationnel entre des seniors volontaires et les élèves de 5ème du collège de Blâmont.
Un projet issu d'une collaboration entre la CCV, M. Haouaci, Principal et des professeurs du collège.

Cette action est menée autour du thème *«Sports, Alimentation et Santé»* dans le cadre de la semaine de la santé dans les collèges.
De ce fait, les collégiens et les seniors intéressés sont invités à travailler ensemble par le biais de l'outil informatique. Les élèves apprennent les bases aux seniors et les seniors apportent leurs savoirs aux jeunes. Cette action est par ailleurs encadrée par les professeurs de sports, de SVT et par la documentaliste du collège.
Il est également prévu une intervention de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile auprès des aînés, sur les risques liés à un usage méconnu d'Internet dans le courant de l'année 2013.

Les seniors s'initient à l'informatique dans les locaux du collège de Blâmont

Des cours d'informatique seront de nouveau mis en place dès la rentrée scolaire 2013-2014.
Les seniors qui souhaitent bénéficier d'une formation d'initiation ou de perfectionnement en informatique peuvent contacter la CCV à Blâmont et s'inscrire au 03 83 42 46 46.

Des abeilles et de l'histoire : thèmes de la « Journée Information Seniors »

La « Journée Information Seniors » du 2ème semestre 2012 a eu lieu en octobre. Une soixantaine de participants ont bénéficié de deux interventions et d'un repas, le tout orchestré par le Foyer Rural d'Emberménil. Petit retour sur cette journée...

Les seniors ont tout d'abord été accueillis par un café offert par la municipalité d'Emberménil.
La matinée s'est poursuivie par l'intervention d'Isabelle Vidal, apicultrice amateur à Saint-Quirin, qui a exposé la vie de l'abeille : sa morphologie, sa différence avec les guêpes, le rôle des ouvrières, de la reine, des faux-bourdons, ses prédateurs dont l'Homme.
Des explications sur l'extraction du miel, ses bienfaits et les produits dérivés ont ensuite été données.

Pour clore cette matinée, les participants étaient invités à goûter différents miels.

Après un apéritif également offert par la municipalité, ce sont les bénévoles du Foyer Rural d'Emberménil qui ont servi un couscous à la soixantaine de seniors.

Les participants à l'écoute d'Isabelle Vidal

L'après-midi, Thierry Meurant a retracé avec passion les événements qui se sont déroulés du 8 au 15 août 1914 sur le Blâmontois.
L'enregistrement vidéo d'une habitante de Nonhigny ayant vécu cette terrible semaine, a appuyé les dires de l'intervenant.

Face au succès de ces journées riches en informations et en retrouvailles, la Communauté de Communes réorganisera des journées durant l'année 2013.

Vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner auprès de la CCV au 03 83 42 46 46.

Nouvelle commission : CIAPH

Une nouvelle commission en faveur des personnes handicapées

Dans les communautés de communes de plus de 5 000 habitants, une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) est obligatoire (Art. L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales). En 2012, la CCV a mis en place cette nouvelle commission.

Quel est son rôle ?

Le rôle de cette commission consiste à dresser un constat d'accessibilité des établissements et des espaces recevant du public, de la voirie, des espaces publics et du cadre bâti existant.

A l'issue de ce constat, la CIAPH établit un rapport annuel qui recense les problèmes rencontrés, les aménagements réalisés ou en cours.

Ce rapport est présenté au Conseil Communautaire puis est transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées et à l'ensemble des responsables des bâtiments, installations et lieux de travail directement concernés par le rapport.
Il recense également toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
La commission se doit également de recenser l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées, que ce soit des logements privés ou des logements communaux.

Quels sont les différents types de handicaps ?

Le handicap n'est pas seulement physique. Il peut s'agir d'handicaps visuel, auditif, mental, d'élocution. Les personnes âgées ou ayant des problèmes pour se déplacer sont également concernées. *(Voir visuels ci-contre).*

Qui participe à cette commission ?

La CIAPH est présidée par le Président de la Communauté de Communes de la Vezouze. Les élus des communes qui le souhaitent y participent ainsi que des associations d'usagers et/ou représentant les personnes handicapées.

Toute personne qui le souhaite peut participer à cette commission. Vous pouvez contacter la Communauté de Communes de la Vezouze au 03 83 42 46 46.

Quelques exemples de problèmes d'accessibilité...

- Certains établissements recevant du public se situent à l'étage mais ne disposent pas d'un ascenseur ou de rampe d'accès.
- Des boîtes aux lettres sont parfois mal positionnées, des obstacles peuvent se trouver au milieu d'un trottoir.
- Des panneaux d'affichage accrochés un peu trop en hauteur empêchent une bonne lecture par des personnes en fauteuil roulant.
- Une mauvaise acoustique dans une salle ne permet pas aux personnes qui entendent difficilement de bien comprendre ce qui est dit...

Ces quelques exemples montrent les difficultés que les personnes handicapées peuvent rencontrer et le travail a effectuer.

Un élévateur pour les personnes à mobilité réduite

Tedibus

Service de transport de proximité, un gain pour les habitants

Un service de transport à la demande sur le territoire du Lunévillois a vu le jour en 2012, le Tedibus. Il répond aux besoins de mobilité des habitants en milieu rural.

Afin de faciliter l'accès aux services de proximité (santé, achats, emploi, loisirs, accès aux réseaux de transport TED et TER…), un service de transport à la demande en minibus a été mis en place pour faciliter les déplacements des habitants. **Les tarifs sont de 2 euros l'aller et 3 euros l'aller-retour. Le voyage est gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.** Pour encourager le regroupement des voyageurs, TEDIBUS fonctionne selon des destinations et jours de fonctionnement prédéterminés.

TEDIBUS offre la possibilité de se rendre, depuis toutes les communes du territoire de la CCV, vers les destinations suivantes :

- Blâmont les lundi après-midi, mardi matin et mercredi après-midi.
- Cirey-sur-Vezouze les lundi après-midi et vendredi matin.
- Badonviller le lundi après-midi.
- Sarrebourg le vendredi matin, accessible par le train ou par le Bus TER grâce à un rabattement sur la gare d'Igney- Avricourt.
- Nancy et Lunéville le mercredi après-midi, accessibles par le train TER grâce à un rabattement sur la gare d'Igney- Avricourt.

Pour faciliter l'accès à Lunéville et en articulation avec l'évolution de la ligne TED, TEDIBUS propose, du lundi au samedi, un rabattement à la demande sur les arrêts de la ligne TED pour aller à Lunéville.

Mode d'emploi du TEDIBUS

Un voyage se déclenche sur réservation préalable auprès de la centrale de réservation au **03 57 54 11 11**, au plus tard la veille du déplacement.

Un minibus, adapté au transport des personnes à mobilité réduite, vous prendra à l'arrêt TED le plus proche de chez vous ou à domicile (en cas de difficulté à se déplacer) et pourra vous conduire au point d'arrêt demandé de la destination choisie. Pour les trajets aller et retour, TEDIBUS vous prendra et vous reconduira chez vous, selon les points de RDV et horaires convenus avec la centrale.

Pour réserver votre voyage, préparer votre trajet ou vous informer sur les différentes solutions de transport dans le Lunévillois, n'hésitez pas à contacter le 03 57 54 11 11 du lundi au vendredi de 8h à 16h. Plus d'infos sur *www.pays-lunevillois.com.*

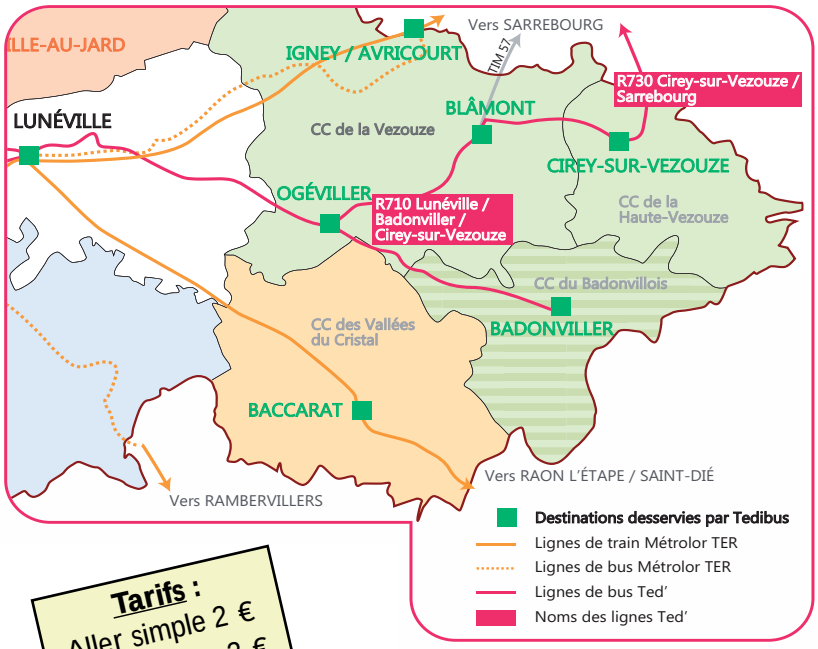

Tarifs :
Aller simple 2 €
Aller-retour : 3 €

LES HORAIRES DU TEDIBUS pour la communauté de communes de la Vezouze

Destination BLÂMONT
Points d'arrêt desservis : Place du Général de Gaulle, Maison de retraite

Jours des services	Points d'arrêt	ARRIVÉE	DÉPART
Lundi après-midi	*Place Charles de Gaulle*	13h25 (1)	19h20 (1)
	Points d'arrêt à la demande	13h30	17h30
Mardi matin	*Points d'arrêt à la demande*	9h	11h
Mercredi	*Place Charles de Gaulle*	13h25 (1)	19h20 (1)
après-midi	*Points d'arrêt à la demande*	13h30	18h30

Destination CIREY-SUR-VEZOUZE
Points d'arrêt desservis à Blainville : École, Mairie

Jours des services	Points d'arrêt	ARRIVÉE	DÉPART
Lundi après-midi	*Points d'arrêt à la demande*	13h45	17h15
Vendredi matin	*Points d'arrêt à la demande*	8h45	11h15

Destination BADONVILLER
Points d'arrêt desservis : Général Rovillois (gare), Trois frères Clément, Rue Joliot Curie, marché

Jours des services	Points d'arrêt	ARRIVÉE	DÉPART
Lundi après-midi	*Points d'arrêt à la demande*	14h15	16h45

Rabattement sur OGÉVILLER pour aller à LUNÉVILLE

Jours des services	Points d'arrêt	ARRIVÉE	DÉPART
Mardi matin	*Arrêt Ted'*	8h10 (2)	11h40 (2)

Rabattement sur la gare d'IGNEY-AVRICOURT pour aller à LUNÉVILLE, NANCY

Jours des services	Points d'arrêt	ARRIVÉE	DÉPART
Mercredi après-midi	*Gare SNCF*	13h (3)	17h55 (3)

Rabattement sur la gare d'IGNEY-AVRICOURT pour aller à SARREBOURG, STRASBOURG

Jours des services	Points d'arrêt	ARRIVÉE	DÉPART
Vendredi matin	*Gare SNCF*	7h35 (4)	17h20 (4)
	Gare SNCF	8h (5)	12h15 (5)

(1) Bus Ted' vers Lunéville à 13h33
(1) Retour bus Ted' de Lunéville à 19h12
(2) Bus Ted' vers Lunéville à 8h20
(2) Retour bus Ted' de Lunéville à 11h35
(3) Train TER vers Nancy à 13h12
(3) Retour du train TER de Nancy à 17h45
(4) Train TER vers Sarrebourg / Strasbourg à 7h45
(4) Retour TER de Sarrebourg / Strasbourg à 17h12
(5) Bus TER vers Sarrebourg à 8h10
(5) Retour bus TER de Sarrebourg à 12h06

Le projet global Enfance-Jeunesse, un atout pour le territoire.

La Communauté de Communes de la Vezouze développe, tout au long de l'année, des animations à destination des jeunes et moins jeunes. Elles répondent aux objectifs généraux du projet global Enfance-Jeunesse, réel atout pour notre territoire.

Ce projet prend en compte les réalités d'un territoire vaste et rural, ainsi que les problématiques socio-culturelles de notre secteur.

Des objectifs opérationnels au service d'objectifs généraux

Le projet global contribue à l'épanouissement des jeunes et à leur responsabilisation.
C'est le cas de l'accompagnement des jeunes pour les aider à développer leurs projets de loisirs : projets jeunes, accueils collectifs de mineurs...

Il développe leur esprit citoyen par le biais du Point Information Jeunesse (PIJ), de l'accompagnement de « junior associations » (*Jeunesse Vezouze* et leur projet *Sports sans frontière*, voir page 12)

Il lutte contre les exclusions en s'adressant à tous les jeunes. Les freins d'ordre financier ou de mobilité sont atténués. Un ramassage systématique dans tous les villages de la CCV lors des actions est mis en place. De plus, les tarifs accessibles permettent aux plus démunis d'accéder aux actions sportives, culturelles ou de loisirs.

Il aide à la compréhension et à l'échange inter-générationnel comme on peut le constater avec le projet de l'informatique inter-générationnel (voir page 6)

Il soutient les associations en intervenant auprès des jeunes. En plus d'aides financières accordées aux associations, la CCV intervient dans le montage de projet : aide technique et administrative pour la mise en place d'accueil collectif de mineurs (ACM). L'éducateur sportif territorial de la Communauté de Communes intervient à la demande des structures porteuses d'ACM pour développer et initier certaines activités sportives (ex: speed-ball, futsal...). Du matériel peut également être mis à disposition.

L'organisation et les moyens utilisés

Pour ce faire, un animateur et un coordinateur ont été recrutés par la CCV. Des stagiaires BAFA, des vacataires ainsi que des personnes en service civique les accompagnent. Des actions sont également mises en place en collaboration avec les éducateurs de l'Equipe de Prévention Spécialisée (EPS) du Conseil Général 54. Des bénévoles associatifs, des élus et des habitants contribuent également à la bonne mise en oeuvre du projet global.

Evolution du projet global

Depuis 2009, la mise en oeuvre du projet global Enfance-Jeunesse a évolué. En effet, la CCV a souhaité **piloter directement les actions jeunesse afin de répondre plus précisément aux demandes des familles et du territoire.**

Les jeunes du territoire durant une action cet été.

Elus et habitants semblent satisfaits de ce mode de fonctionnement que la CCV souhaite pérenniser.

Deux nouveaux Services Civiques

Harmony VIGNERON, originaire d'Ancerviller, est actuellement en Terminale STG à Lunéville. Elle a déjà travaillé avec les animateurs de la CCV dans le cadre de son BAFA.

Emily VINDEZ, originaire de Blâmont, est étudiante en Licence d'Histoire à la faculté de Nancy. Très investie au sein de l'association « Scouts et Guides de France », elle a intégré l'équipe d'animation en avril 2013.

Animation jeunesse

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Durant chaque vacances scolaires, l'équipe d'animation de la CCV met en place des ACM. Ils sont destinés aux jeunes de 11 à 18 ans, habitant le territoire. Les activités y sont très variées : culture, sport, loisirs, détente, séjour à la mer... organisées en journées, semaines ou sorties en soirée.
Pour permettre de répondre aux attentes des familles, les tarifs pratiqués sont relativement bas. Un ramassage est également prévu dans chaque village de la CCV.
Ces aménagements permettent d'être ouverts à un maximum de jeunes du territoire.
Un temps forum sur les actions permet de connaître les avis des jeunes, de savoir ce qu'ils ont apprécié ou non. Pour toucher un public plus âgé, l'équipe d'animation a également mis en place des sorties en soirée.

L'accompagnement éducatif par le Futsal

Chaque semaine, une activité sportive se déroule au collège de Bénaménil. Un animateur de la CCV amène les élèves du collège de Blâmont inscrits à l'action Futsal.
Les objectifs sont principalement le respect de soi, des autres, des règles et du matériel par le biais d'un sport : le Futsal.

Premiers départs en vacances

Chaque année, la Communauté de Communes, en partenariat avec Jeunesse en Plein Air, la CAF, le CG54, le Conseil Régional, met en place l'action «Premiers départs en vacances». Cette action vise à faire partir des jeunes de 4 à 17 ans du territoire, en centre de vacances et à des prix accessibles à tous, sans condition de ressources.

L'accompagnement associatif

Différentes aides peuvent être octroyées par la CCV : aides associatives, projet d'envergure, aide au transport, aux centres de loisirs, aides BAFA et BAFD, aide à la formation pour les associations.
Ces aides réglementées peuvent être demandées après présentation d'un dossier.

Les chantiers « Argent de poche »

Depuis plusieurs années, les chantiers « Argent de poche » sont mis en place dans différents villages de la CCV pendant les vacances d'été. Ils s'adressent aux jeunes de 16 à 18 ans et durent quelques demi-journées. Les jeunes peuvent ainsi découvrir le monde du travail avec ses droits et ses devoirs, et bénéficier d'un peu d'argent de poche.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Le CLAS de la Vezouze contribue à la réussite scolaire, par le biais d'un accompagnement personnalisé auprès de jeunes en classe de primaire. Depuis 5 ans, les accompagnateurs du CLAS viennent chercher les jeunes à la sortie de l'école à Blâmont, leur servent un goûter et proposent diverses actions :
-Une aide aux devoirs individualisée,
-Des ateliers de lecture, danse, jeux, dessin,
-Des sorties culturelles telles que théâtre, visite de fermes pédagogiques, médiathèque, musée...
- Accompagnement des familles sur les structures publiques ou associatives du territoire (ex : médiathèque, ACM, Centre Médico-Social...).

Suivi des projets jeunes

Les jeunes qui souhaitent monter des projets peuvent se faire aider par l'équipe d'animation de la CCV.
Ils peuvent construire leur projet en bénéficiant d'aides financières, techniques et humaines.

Nouvelle initiative : café tchatche

Un moment de partage et de convivialité entre jeunes et animateurs vient d'être mis en place : le « *café tchatche* ». Décentralisé sur les villages de la CCV, il permet aux jeunes de discuter et d'échanger avec les animateurs et l'équipe de prévention spécialisée du CG54, des personnes de l'association locale et du Service Civique de la CCV, autour d'un café, sur les domaines que les jeunes souhaitent aborder.

Point Information Jeunesse (PIJ)

Les collèges de Blâmont et de Bénaménil accueillent, chaque jeudi, un Point Information Jeunesse décentralisé. Les élèves peuvent y trouver des informations, de la documentation, une aide pour développer leur projet... Ils ont également accès à toute la documentation nécessaire à la citoyenneté, la formation, le monde associatif...
Un PIJ est également accessible en permanence dans les locaux de la Communauté de Communes de la Vezouze.

L'accompagnement technique aux accueils collectifs de mineurs

Un soutien technique est accordé aux associations qui le souhaitent dans le cadre du montage d'un accueil collectif de mineurs (ACM) pour les 6 à 12 ans.
Cette année, une nouvelle structure, portée par LER, a vu le jour sur Avricourt.

Projet « Sports sans frontière »

Pour sa dernière phase, le projet «Sports sans frontière» a connu un troisième échange entre les jeunes de la CCV et la jeunesse rurale du milieu marocain. Cet échange clôture une action initiée en 2010 et partagée avec la Caisse d'Allocations Familiales.

L'équipe d'animation, accompagnée d'un service civique et de cinq jeunes de la Junior Association «Jeunesse Vezouze», ont vécu un dernier échange avec les jeunes de Tazarine. Ils ont organisé un tournoi de Futsal sur le nouveau terrain d'une école de Tazarine.

Pour les équipes scolaires, ce tournoi sera reconduit chaque année entre les écoles de Tazarine.
Les plus grands, quant à eux, pratiqueront cette discipline par le biais d'un club ouvert à tous et encadré par une association sportive.

Au-delà des objectifs initiaux, la Junior Association a équipé, avec l'aide de l'association **« Les enfants du désert »** (34 route du Marsan - 40 090 BASCONS, par courriel à asso@enfantsdudesert.org) et le **«Sagard»** (plus d'informations sur *http://sagard.blog4ever.com*) plus de 80 paires de lunettes aux enfants scolarisés sur Tazarine.

La pertinence des partenariats inter-associatifs est un nouvel axe de travail sur lequel la junior association souhaite désormais travailler.

Des jeunes motivés par ce projet

Une aide technique (règlement de la pratique du Futsal, séances d'entraînement...) et du matériel (ballons, maillots...) leur ont d'ailleurs été fournis par l'association. Les membres de la junior association continueront le suivi de ces actions.

Elle s'est engagée, dès à présent, à accompagner les écoles de Tazarine afin d'obtenir la dotation annuelle de fournitures scolaires dans le cadre du 4L Trophy (avec l'association *« Les enfants du désert »*).

Un nouveau logo et un partenariat avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Dans le précédent magazine, la Communauté de Communes de la Vezouze a fait part à ses habitants de sa volonté de s'engager à leurs côtés dans la lutte contre les déchets en signant, en partenariat avec l'ADEME et 4 autres Communautés de Communes, un Programme Local de Prévention des Déchets (PLP).

Vous retrouverez donc régulièrement des actions de communication et de sensibilisation, identifiées par notre logo ***« Des projets pour moins de déchets »***.

C'est ainsi que vous avez pu bénéficier de composteurs à tarif réduit (près de 450 composteurs vendus !) et de formations gratuites au compostage, et que l'association Lorraine Energies Renouvelables est intervenue dans les écoles pour sensibiliser de façon ludique les élèves à la problématique des déchets et à l'éco-consommation.

Vous trouverez également dans les pages suivantes des pistes pour réduire votre consommation de papier.

Des acteurs engagés autour du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Dans ce vaste programme qu'est la prévention des déchets, les collectivités locales sont soutenues par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle qui a décidé de se mobiliser à leurs côtés :

« Nous sommes aujourd'hui presque à mi-parcours du processus de « construction » du nouveau Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux en Meurthe-et-Moselle » commente Olivier Tritz, Vice-Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et « pilote » du Plan Départemental.

« Nous bénéficions d'une mobilisation constructive de chacun des acteurs de la production et de la gestion des déchets, de tous les acteurs économiques, les intercommunalités, les communes, les administrations, les chambres consulaires, les professionnels publics et privés, les associations de protection de l'environnement et de consommateurs, l'ADEME, Eco-Emballages, sur des critères forts de proximité, de connaissance du territoire et de partenariats efficaces et réguliers. »

Le Plan vise prioritairement, en parallèle de la réduction des déchets, la modification des pratiques et des comportements de «vie quotidienne» en matière de conception, de fabrication, de distribution, d'acquisition, d'utilisation et de consommation des produits pour obtenir à la fois une réduction importante des coûts de gestion et une augmentation des recettes de valorisation.

« Nous affichons clairement, avec l'ensemble de nos partenaires et co-acteurs de la démarche, précise Olivier Tritz, une ambition de développement économique qui soit à la fois créatrice de valeur ajoutée départementale et d'emplois, et aussi constructrice de lien social et d'insertion. ».

Campagne de communication du CG 54 relative à la prévention des déchets

Réduire ses déchets à la source : le papier

Des projets pour moins de déchets

Pourquoi réduire nos déchets de papier ?

- ✓ Le papier pèse lourd. En 2010, **30 % du poids de la collecte sélective** de notre territoire était composé de papiers (dont 87 % de JRM*).
- ✓ Bien qu'il soit revendu par la collectivité à des recycleurs, et qu'il fasse l'objet de soutiens financiers d'Ecofolio**, sa gestion coûte cher, de l'ordre de 114 € / tonne pour les JRM, 216 € / tonne pour les autres papiers divers (papiers de bureau…), soit plus de 60 000 € par an pour l'ensemble des 5 communautés de communes partenaires du programme (somme financée par la part fixe de la redevance « ordures ménagères »).

Réduire sa consommation de papier, c'est donc, en plus de faire un geste environnemental, réduire la facture globale des ordures ménagères.

Des gestes simples peuvent être adoptés autour de la règle des 3 R

1. REDUIRE
Je réduis la quantité de papier que j'utilise
La règle des 3 R
2. REUTILISER
Je réutilise au maximum le papier déjà utilisé
3. RECYCLER
Je recycle et réduit l'impact environnemental du papier que j'utilise

1. Réduire l'utilisation du papier

- ✓ **N'imprimons que si c'est vraiment nécessaire.** Un archivage sous format électronique peut être suffisant. Trop souvent, nous imprimons des documents « au cas où » pour finalement ne pas les utiliser.
- ✓ Si l'impression est nécessaire, faisons-la en **recto-verso**. Pensez-y en achetant votre imprimante : certains modèles font du recto-verso de façon automatique et il est possible de configurer les logiciels par défaut en mode recto-verso, rendant le geste plus facile.
- ✓ **Mise en page efficace des documents** : réduire les marges et la taille de police des documents. Certains logiciels permettent également d'imprimer 2 pages réduites sur une face. L'économie de papier est encore plus grande !
- ✓ Utilisons un **papier de faible poids**. Un grammage de 80g suffit largement pour la plupart des travaux. Pour les documents dont la durée de vie est brève, il est possible de baisser encore le grammage.
- ✓ Stimulons au maximum la **correction d'orthographe sur ordinateur et utilisons la fonction « aperçu avant impression »**. Cela réduit le nombre d'impressions d'essai.

Ne plus recevoir l'annuaire papier en s'inscrivant sur www.recevoirmesannuaires.pagesjaunes.fr

Avec le soutien de

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

*JRM : Journaux, Revues et Magazines, mais également prospectus publicitaires
**Ecofolio : Eco-organisme qui organise, finance et accompagne la collecte, le tri et le recyclage des papiers.

Réduire ses déchets à la source : le papier

Les journaux gratuits, revues, prospectus représentent près de **30 % du poids des Ecosacs**, alors que bien souvent ils sont jetés sans même avoir été lus. Il est possible de limiter ce gaspillage en collant un Stop-Pub sur votre boîte-aux-lettres. **L'objectif n'est pas de supprimer la publicité, mais de faire en sorte que ceux qui ne veulent pas en recevoir ne les reçoivent plus.**

Vous êtes tiraillés entre l'envie de diminuer vos déchets, et l'envie de continuer à lire les prospectus et ne pas louper les bonnes affaires ?

Une solution existe : les prospectus par internet !

De plus en plus de commerces mettent en ligne leurs prospectus, qui sont consultables comme un prospectus papier, en tournant des pages virtuelles.

www.cora.fr
www.auchan.fr
www.e-leclerc.fr
www.aldi.fr
www.lidl.fr
www.carrefour.fr
www.shopi.fr
www.pubeco.fr

Pubeco.fr nous simplifie la tâche en rassemblant tous ces prospectus. Après avoir renseigné notre localité, le site nous propose tous les prospectus des commerces alentours. Il est même possible de recevoir les prospectus directement dans notre boîte mail.

Vous êtes un inconditionnel du prospectus papier ?

Dans ce cas, vous pouvez équiper toutes les boîtes du quartier, sauf une, de Stop-Pub, et **faire tourner les prospectus dans le voisinage**

Et l'emploi, dans tout ça ?

Craindre de supprimer des emplois dans la distribution directe en refusant la publicité « papier » traduit la grande solidarité qui existe au sein de notre population.

Il faut toutefois savoir qu'une convention est entrée en vigueur en 2005 qui permet d'assurer aux distributeurs une rémunération plus régulière qui ne soit plus directement liée au nombre de prospectus distribués.

De plus, compte-tenu du nombre de personnes qui voudront toujours recevoir les pub papier, c'est un emploi qui ne disparaîtra pas !

INFORMATIONS auprès de l'animatrice du Programme de Prévention au 03 83 42 46 46

2. Réutiliser le papier déjà utilisé

- ✓ Une feuille imprimée uniquement en recto peut être remise dans l'imprimante de manière à pouvoir être imprimée sur le verso.
- ✓ Il est également possible de réaliser soi-même des blocs de brouillon en agrafant une pile de feuilles imprimées uniquement en recto.

www.reparonsnoel.org
Le site propose des tutoriels d'emballages cadeaux à partir de papiers récupérés, ainsi que d'autres idées de récup'

3. Recycler et réduire l'impact environnemental du papier

Cette mesure ne réduit pas la quantité de papier jeté, mais permet d'opter pour un papier plus respectueux de l'environnement : c'est la **prévention qualitative** des déchets.

✓ **Utilisons du papier recyclé.** Le recyclage du papier consomme moins d'eau et d'énergie que sa fabrication à partir de pâte fraîche. Sa qualité a nettement évolué ces dernières années, et il est dorénavant possible d'en trouver de qualité et prix égaux à un papier non recyclé. La boucle de Moebius indique le pourcentage de pâte recyclée contenue dans le papier.

✓ **Choisissons un papier à éco-label.**

Ecolabel européen : les exigences de cet écolabel sont relatives aux émissions dans l'air et l'eau, à la consommation d'énergie, la gestion durable des forêts, aux substances chimiques et à la gestion des déchets.

Logo PEFC : c'est un système de certification qui coordonne les systèmes nationaux de certification forestière encourageant la gestion durable des forêts.

Logo FSC : c'est une organisation internationale qui garantit une gestion forestière qui tient compte de l'environnement et des impacts sociaux, tout en étant économiquement viable.

ecofolio

Attention : tous les logos ne garantissent pas une gestion du papier respectueuse de l'environnement. Le logo Ecofolio, par exemple, est placé sur les prospectus, tracts, presses gratuites, annuaires… et indique que l'émetteur à réglé son éco-contribution, c'est –à-dire qu'il soutient financièrement les collectivités pour le recyclage des papiers. C'est l'équivalent du Point Vert relatif au soutient financier pour le recyclage des emballages.

Des nouvelles du comité tourisme

A la découverte de la Vallée de la Plaine

Le comité consultatif tourisme a lancé depuis quelques mois une réflexion sur l'opportunité de créer une voie verte sur le territoire de la CCV.

Ce type d'itinéraire, dédié aux modes de déplacement doux (piétons, vélos, rollers, fauteuils roulants, poussettes...) peut en effet attirer de nombreux visiteurs désireux de se promener en toute sécurité.

Afin de découvrir sur le terrain ce concept de voie verte, une dizaine de membres du comité se sont rendus à Raon-lès-L'eau où ils ont été chaleureusement accueillis par des élus et le directeur de la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine.

Après une présentation en salle de ce projet structurant, une reconnaissance du parcours à pied et à vélo sur une douzaine de kilomètres a permis de mieux cerner l'intérêt, les enjeux mais aussi les éventuels obstacles d'un tel aménagement.

Visite de l'aménagement de la voie verte

Réorganisation du Tourisme à l'échelle du Pays lunévillois

Voilà deux années consécutives que l'Office de Tourisme du Lunévillois a dû redéfinir ses objectifs et priorités suite à la baisse drastique et régulière de la subvention versée par la Communauté de Communes du Lunévillois. Cette baisse a conduit à diminuer ses participations et également réduire son effectif au niveau du personnel.

Aussi son Président Claude Richard, lors du Comité Consultatif Tourisme d'octobre 2012 à Xousse, nous a annoncé sa dernière participation à notre comité.

En effet il ne souhaite pas reconduire sa candidature pour le poste de Président de l'Office de Tourisme du Lunévillois.

L'Office de Tourisme a été dissout au 31 décembre 2012.

Une nouvelle organisation touristique est en cours d'élaboration à l'échelle du Pays Lunévillois.

Plusieurs axes de travail vont être engagés sur la promotion, la commercialisation, le développement et l'accompagnement de projet à l'échelle des intercommunalités du Pays Lunévillois.

Nous souhaitons au travers de ce magazine, remercier Claude Richard et Frédéric Chausson pour l'ensemble de leur soutien et leur participation à nos différents réunions de travail et projets touristiques.

De nouvelles communes intègrent la déchèterie de Barbas.

En octobre 2012, la déchèterie de Barbas a intégré 10 nouvelles communes : Angomont, Badonviller, Bréménil, Fenneviller, Montigny, Neufmaisons, Neuviller-les-Badonviller, Pexonne, Saint-Marice-aux-Forges, Sainte-Pôle.

La Communauté de Communes du Badonvillois, dépourvue d'une déchèterie sur son territoire, a souhaité intégrer celle de Barbas. Ce regroupement va permettre aux trois collectivités d'optimiser l'utilisation et la gestion de cette déchèterie intercommunale.
En revanche, il n'est pour le moment pas prévu l'embauche d'une autre personne pour assurer le gardiennage de la déchèterie.

Merci de respecter les consignes de la gardienne de déchèterie et d'être patient en cas de forte affluence.

Redevance incitative, objectifs atteints !

Deux ans après la mise en place de la redevance incitative (pesée embarquée) sur le territoire, il peut être constaté que les objectifs initiaux sont atteints.

- ***Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont chuté (- 70 %)***
- ***La collecte sélective a fortement progressé (+ 40 %)***
- ***Les tarifs de la redevance sont en net repli par rapport à 2010 (- 20 %)***

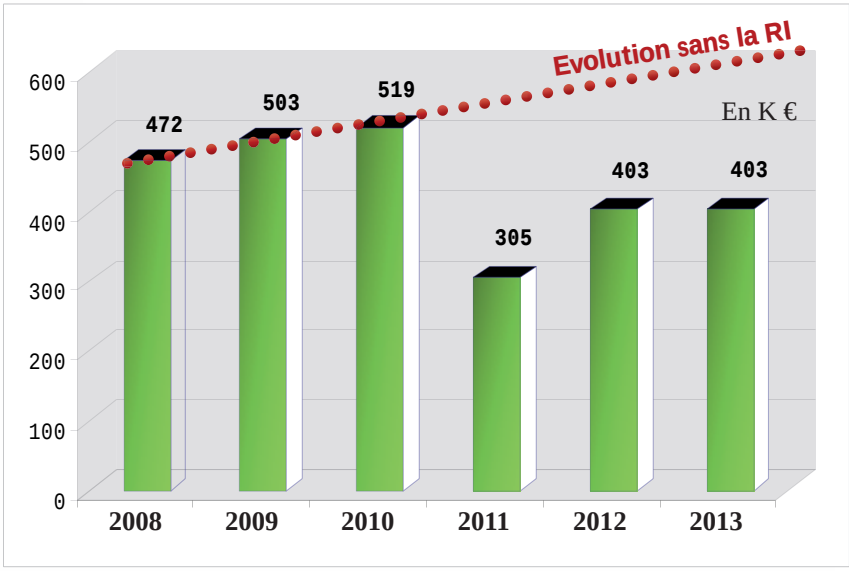

Evolution du montant global de la redevance

A noter : grâce aux efforts de chacun, la maîtrise des coûts n'est pas un mythe puisque les tarifs de redevance restent inchangés en 2013 par rapport à 2012.

Précisions sur le mode de calcul de la redevance

Pour les usagers en redevance principale, la part fixe donne accès à un certain nombre de levées et de pesées avant facturation de la part variable.
Une communication maladroite de notre part avait évoqué un nombre de levées et pesées annuelles.

La facturation étant semestrielle, le calcul porte sur les levées et pesées des 6 mois écoulés et non l'année complète.
Il n'y a en effet pas de « report » des levées et pesées non utilisées. Sont donc incluses :
- 5 levées par semestre
- 35 kg (bac de 120 L) ou 70 kg (bac de 240 L) par semestre

Des nouvelles du comité économie

Zone d'activités de Domjevin

Le projet de zone d'activités économiques à Domjevin est en réflexion depuis de nombreuses années.

Après un certain nombre de démarches au niveau de l'urbanisme, et notamment l'adoption par la commune de Domjevin de sa carte communale, toutes les conditions semblent désormais réunies pour pouvoir avancer sur ce projet.

La Communauté de Communes a donc décidé de lancer une mission de maîtrise d'oeuvre (confiée aux bureaux d'études Berest et Esterr) en vue d'élaborer concrètement le projet de zone d'activités, de le chiffrer, d'accompagner la CCV dans les procédures réglementaires et le suivi des travaux...

L'objectif est de donner le premier coup de pioche d'une première tranche de 6 hectares environ dès le début de l'année 2014.

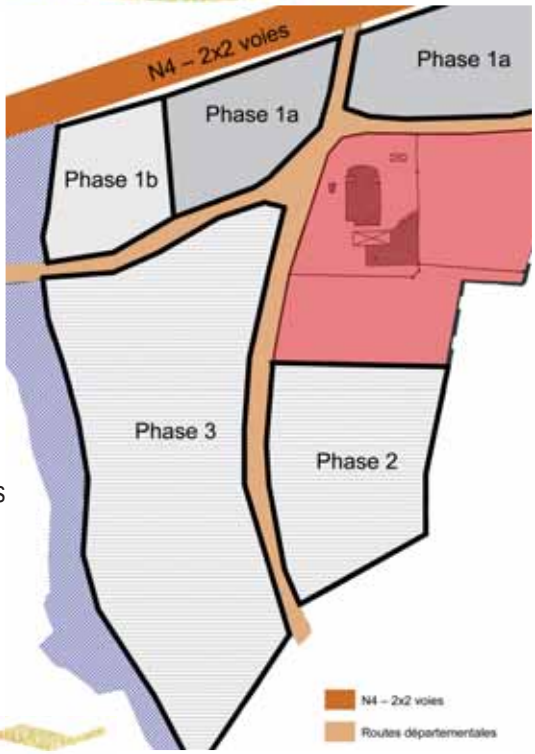

SCoT Sud 54 : en cours de finalisation, en phase de concertation !

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a pour objectif de fixer un projet d'aménagement solidaire et dynamique pour les 20 prochaines années.

Il fixe les conditions d'une accessibilité durable aux services, d'une répartition adaptée de l'emploi et de l'habitat, d'une préservation de l'environnement et des espaces agricoles pérennes, d'une qualité de vie pour tous.

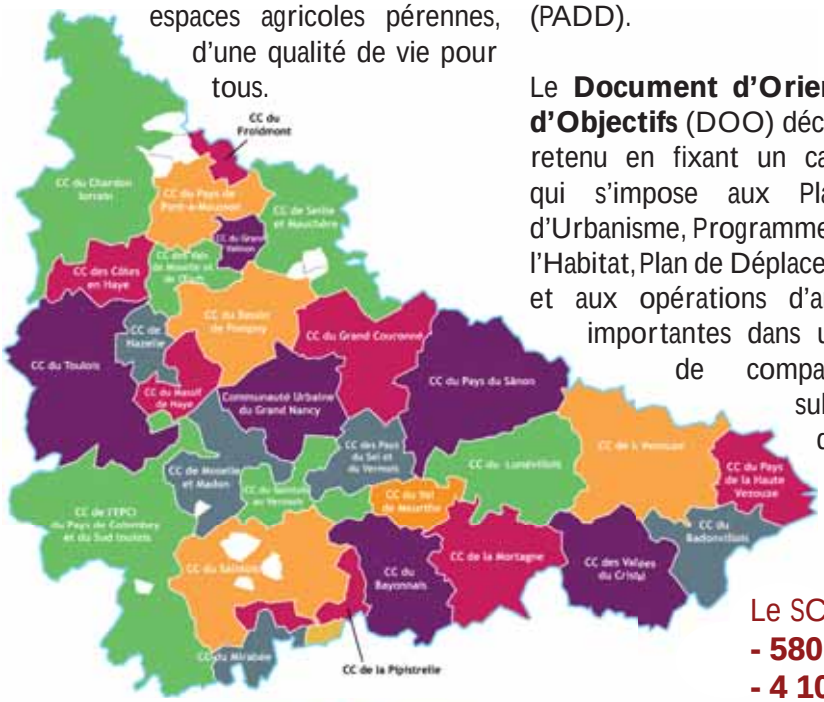
CC du Froidmont
CC du Grand Couronné
CC du Pays du Sânon
Communauté Urbaine du Grand Nancy
CC du Toulois
CC de la Mortagne
CC des Vallées du Cristal
CC du Bayonnais
CC de la Pipistrelle

Il permet de trouver des cohérences nouvelles dans des politiques d'urbanisme durables, à travers son **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD).

Le **Document d'Orientations et d'Objectifs** (DOO) décline le projet retenu en fixant un cadre général qui s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain et aux opérations d'aménagement importantes dans un principe de compatibilité, de subsidiarité et de souplesse.

Actuellement, le SCoT Sud 54 est en cours de finalisation avec une dernière série de concertations. Une exposition circule sur le territoire.

N'hésitez pas à consulter tous les documents de travail du SCoTSud54 sur le site internet *www.scotsud54.com* **et à faire part de vos avis. Des registres ont également été installés dans chaque intercommunalité !**

L'équipe du Syndicat Mixte se tient à votre disposition pour tout renseignement.

SCoTSud54
47, rue de l'armée Patton
54000 Nancy
tél. : 03 83 27 91 89

Le SCoT Sud 54 :
- 580 000 habitants
- 4 100 km2
- 29 EPCI

Actions et ateliers du RSP

Dans le cadre du RSP, plusieurs actions et ateliers ont été mis en place en 2012. Ces actions ont bénéficié de partenariats avec la CAF de la Meurthe-et-Moselle, le Pôle Emploi, le CG54...

« Classement des documents »

Le 27 mars 2012, 7 personnes ont participé activement à cet atelier en partenariat avec la CAF. Son but était de faire une intervention collective théorique sur le classement et l'identification des papiers, avoir des techniques de classement, connaître leur durée de conservation. Le bilan fut positif et les familles ont pu classer leurs propres documents.

Action sur la gestion du budget

L'action sur la gestion du budget est la suite de l'atelier «Classement des documents». Les participants se sont saisis d'outils techniques d'aide à la gestion, ont eu réponse aux questions de financement d'achats et de prévision.

Action sur les assurances

En octobre, une conseillère en Economie Sociale et Familiale de la CAF est intervenue sur les différents types d'assurances (habitation, responsabilité civile...). Des conseils ont ainsi été donnés à la quinzaine de personnes présente.

« Une semaine, un emploi »

La CCV a participé à l'action « Une semaine, un emploi » en mettant à disposition ses locaux à Pôle Emploi. Elle a également positionné quelques candidatures.

Mobilisation sur le projet professionnel (MPP)

Cet atelier a été renouvelé en 2012, en partenariat avec le Pôle Emploi, l'ARS, le CG54 et les RSP de la Vezouze et de la Haute-Vezouze. 16 personnes ont intégré l'action. Les participants se sont réunis deux fois par semaine pour travailler sur leur projet professionnel et ont bénéficié d'ateliers sur la confiance en soi, le relooking, la rédaction de CV...

ZOOM

Deux associations à votre service

Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)

Le rôle du CIDFF est de promouvoir l'égalité des hommes et des femmes, de lutter contre les discriminations sexistes et de permettre l'accès aux droits.
Des conseils sont donnés sur :
- l'accès aux droits : suivi des personnes en RSA, recherche d'activités professionnelles,
- la vie professionnelle : vie familiale et parentalité, aide à la fonction de parents...
- la lutte contre les violences sexistes : accueil de jour, suivi, écoute et conseils...

Il est également possible de bénéficier d'informations sur le droit de la famille, de la consommation, du travail, des litiges administratifs ou encore pénal.

Toute personne qui souhaite avoir des informations peut être accueillie lors des permanences. Les entretiens sont gratuits, confidentiels et individuels.

M. Caussaint, juriste, tient une permanence à la Communauté de Communes de la Vezouze chaque premier lundi du mois, de 14h à 17h.
Pour prendre RDV, contactez la CCV au 03.83.42.46.46 ou le CIDFF au 03.83.74.21.07.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Les propriétaires et les locataires peuvent consulter l'ADIL pour bénéficier de conseils gratuits, neutres et objectifs.
L'ADIL apporte des conseils sur :
- le financement : plan de financement à titre indicatif,
- les contrats : vente, location, entreprise, maîtrise d'oeuvre, prêt...
- Les relations avec les professionnels : agent immobilier, notaire, architecte, établissement de crédit, syndic...
- Les assurances et les garanties,
- la fiscalité : impôts locaux, TVA, avantages fiscaux,
- la copropriété,
- la location : bail, loyer et charges, garantie, caution,
- la réglementation sur la qualité de l'habitat et sur les performances énergétiques...

Mme Le Botmel, juriste, tient une permanence à la Communauté de Communes de la Vezouze plusieurs fois dans l'année.
Pour prendre RDV, contactez la CCV au 03.83.42.46.46 ou l'ADIL au 03.83.27.62.72.

Un jardin partagé

pour encourager à expérimenter des techniques écologiques

C'est un jardin expérimental que la Communauté de Communes a souhaité mettre en place avec Véronique VERDELET, maraîchère Bio à Eulmont. Le choix du terrain a porté sur le verger conservatoire de Frémonville, où la commune a adhéré au projet. En accès libre et accessible à tous, ce potager en carrés a vu le jour en mai 2012.

Quatre carrés ont été prédéfinis : 2 carrés contenant des légumes feuilles, 1 carré de légumes fruits (tomates) et 1 carré contenant un engrais vert en mélange. Pour donner un peu de volume, une structure en bambou a été installée dans chaque carré pour faire grimper des pois mangetout, Ipomée, Suzanne aux yeux noirs.

La conduite de ce potager s'est effectuée sur 4 après-midis de 3h (dispensées par Véronique et suivies par les volontaires inscrits par avance). Aucune intervention humaine (arrosage, désherbage…) en dehors de ces dates n'était prévue, ce qui a nécessité de réfléchir au mieux sur les techniques d'implantations et d'anticiper sur les ravageurs éventuels ou maladies.

Dès le départ, la consigne était annoncée : pour avoir un beau jardin il faut déjà bien le nourrir, pour qu'à son tour il nourrisse les légumes et les fleurs du jardin Bio. La mise en place d'un amendement de fumier de bovins composté (mélange de déjections animales et litières végétales) s'est faite dans chaque carré.

Un paillage était indispensable car il fallait répondre à la demande de non intervention sur le potager. Véronique a rappelé à chacun l'intérêt du paillage qui permet de protéger la terre mais surtout de l'enrichir grâce aux phénomènes de décomposition et garder le maximum d'humidité dans le sol.

Le choix des plants a porté sur des variétés anciennes et des variétés hâtives pour avoir un résultat rapidement. Une notion qui est souvent revenue lors de ces interventions est l'organisation de rotation des cultures. Il est important de travailler sur des rangées de légumes en alternance pour respecter le sol et éviter le développement de maladies.

Le principe de base en bio est la prévention c'est-à-dire que l'on va mettre en place, au maximum, les conditions qui vont nous éviter d'avoir à traiter. Les traitements se sont faits de manière préventive et avec des produits naturels non nocifs pour l'environnement et notre santé.

Un carré réservé aux engrais verts a été spécifiquement mis en place pour montrer leur importance. Ils ont pour fonction non seulement de nourrir le sol qui, à son tour, nourrira les plantes, mais aussi de vivifier le sol et d'en améliorer la structure.

Une des particularités de ce potager en carrés était qu'il soit fleuri pour accueillir les insectes auxiliaires « utiles » mais aussi pour déguster les fleurs comestibles, bien représentées: Œillet d'Inde, Violine, Physalis, Dracocéphale…sans oublier les aromatiques, médicinales. C'est un potager où les saveurs olfactives et gustatives étaient au rendez-vous.

La conduite de ce projet est une réussite à tout point de vue car les particuliers ont pu découvrir des techniques de jardinage écologique qui répondent avant tout à un gain de temps, d'économie… Le jardin doit rester un plaisir et non pas une corvée et le partage a été prescrit à toutes les séances puisque les récoltes ont été partagées entre les participants. Le bouturage et la récolte des graines a pu se faire sur le potager. Des infusions de verveine citronnée et une salade aromatique ont pu être dégustées ensemble.

Nous remercions la commune de Frémonville qui a entretenu judicieusement les abords à chacune des interventions (enlèvement des pierres à la mise en place, déchets végétaux à composter…) rendant le cadre agréable et contribuant à faire de ce potager un petit coin de paradis !!

Impression Lorraine Graphic / Blainville-sur-l'Eau